

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean-François, rapporteur : Deux délibérations 3284 et 3285 et un petit peu plus loin, la délibération 3283 ont trait en réalité au même objet.

Il s'agit de l'allocation de diverses subventions à diverses initiatives du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Faut-il rappeler que la Ville de Lyon est actuellement le 2^e pôle universitaire de France, le premier de province. Elle compte plus de 120 000 étudiants, dont 10 % à peu près d'origine étrangère, 11 000 enseignants chercheurs, 5 000 doctorants, 19 établissements allant des plus grandes universités aux écoles les plus prestigieuses. Grâce à elles, notre pôle dispose sur le plan économique de positions tout à fait enviables dans les secteurs innovants : la santé, la chimie, l'énergie, l'environnement, les nouveaux matériaux... Il est donc naturel que la Ville de Lyon, au niveau qui est le sien, apporte sa contribution au rayonnement de cette partie importante de son activité.

Elle le fait au travers de trois outils qui font l'objet de nos trois délibérations d'aujourd'hui : le premier, en faveur de sa population étudiante, le deuxième, en faveur de ses organismes de recherche et le troisième, en faveur de ses jeunes chercheurs.

En faveur de la population étudiante, je vous ai rappelé les effectifs : Lyon est historiquement ancrée au cœur de la pensée sociale et humaniste. Il est naturel qu'elle encourage, dans la mesure des moyens dont elle dispose, les plus dynamiques des 450 associations étudiantes qui, dans des domaines aussi divers que la solidarité, la citoyenneté, la culture, le sport et également l'international contribuent au développement de sa société, du tissu lyonnais dans son ensemble.

Il est également naturel que la Ville de Lyon apporte son concours au financement d'un certain nombre d'actions de rayonnement de la qualité de ses recherches scientifiques. Elle le fait au travers de cette délibération 3285 au bénéfice d'un certain nombre d'organisations de recherche et de laboratoires qui sont issus de nos grandes écoles et universités et qui, le plus souvent, travaillent en partenariat avec le CNRS ou l'INSERM dans des secteurs qui sont tout à fait des secteurs de pointe. Il est normal et nécessaire que nous leur manifestions l'intérêt que nous portons à leurs travaux et c'est à ce titre que je vous demande également d'approuver cette délibération.

La troisième a trait à une spécialité lyonnaise qui est extrêmement reconnue à l'extérieur même de l'agglomération et qui s'appelle le Prix du Jeune Chercheur. C'est une institution qui a maintenant conquis sa place dans le paysage universitaire. Elle couronne chaque

année les travaux de quatre chercheurs ou chercheuses naturellement, dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, dans le domaine des sciences de la matière et de la technologie, dans le domaine des humanités et des sciences humaines et enfin, dans les matières du droit, de l'économie et des sciences de la société.

Le prix est important, 5.400 €, c'est un viatique qui est tout à fait appréciable pour un jeune poste de doctorant. Ce prix est extrêmement reconnu, il donne lieu chaque année à une manifestation de prestige qui a lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville, ou quelquefois dans le monde universitaire et en doublure avec d'autres événements universitaires de façon à mettre plus de rayonnement et de résonance dans cette manifestation. Vous-même, Monsieur le Maire, avez présidé l'année dernière la rentrée solennelle du PRES, au cours de laquelle ces prix ont été remis.

Je demande à nos Collègues d'approuver également cette délibération.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons pleinement ce prix qui permet à la fois de montrer la vitalité de nos universités dans divers secteurs scientifiques et d'encourager les jeunes gens dans la voie de la recherche, une voie très motivante mais rendue actuellement aussi très difficile par le délaissement par notre Gouvernement, de la recherche, et notamment de la recherche fondamentale, qui place notre pays à un rang peu enviable.

Notre réticence portera uniquement sur le libellé du prix. Nous proposons « prix du jeune chercheur et de la jeune chercheuse », ou « prix des jeunes chercheurs », ou toute autre dénomination qui mettrait en avant la part de jeunes femmes dans la recherche. Cette modification permettrait de se mettre en accord avec les objectifs de la charte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, signée par le président de Lyon I en 2007 et adoptée deux ans plus tard par la Conférence des présidents d'université.

Cette charte vient d'être célébrée par la première biennale universitaire pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les récentes élections cantonales ont débouché sur seulement 13,5 % de femmes dans les conseils généraux. A noter que 23,2 % sont placés en position de titulaires, nettement moins à l'UMP. Elles constituent 82 % des temps partiels et on peut toujours déplorer 27 % d'écart entre les salaires hommes-femmes, un écart qui ne se modifie guère. Dans le secteur culturel, quatre femmes seulement dirigent l'un des 40 centres dramatiques nationaux. A l'université, malgré l'attention portée au problème, les hommes s'imposent largement au fur et à mesure qu'on s'élève dans la pyramide hiérarchique.

Les efforts de la Ville de Lyon dans la parité sont importants, notre Collègue Thérèse Rabatel s'y implique beaucoup et avait déjà fait une intervention en ce sens en Conseil municipal l'an dernier. Il nous faut

toujours être attentifs et exigeants pour agir à la fois sur les réalités et les mentalités.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.
Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)